

CAPD du 24 mars 2017

Ordre du jour

- Circulaire mouvement
- Inscription sur la liste d'aptitude directeur
- Personnels touchés par une mesure de carte scolaire
- Questions diverses

Présents

- IA, Mme Lutic
- Secrétaire général, M Didier
- DPE, M Merle, Mme Roques
- 5 IEN : Mme Dumont, Mme Vivenot, Mme Carlux, Mme Langlade, M Messenger
- IEN orientation, M Bargeon
- SNUipp-FSU (M Barbet, M Burnouf, Mme Van Theemst)
- SE-UNSA (M Frigière, M Sanudo)

Circulaire mouvement

Le ½ poste de conseiller de prévention fera l'objet d'un appel à candidature. Il sera ouvert à tous les collègues. Ils seront maintenu sur leur poste avec une ½ décharge.

A la demande du SNUipp-FSU la bonification en cas de fermeture de poste est portée de 4 à 10 points. Le SE UNSA considère qu'une bonification de 10 points est excessive et avantage trop les bénéficiaires et s'abstient.

Les enseignants en classe unique hors réseau d'écoles sont considérés comme occupant un poste spécifique. Leur bonification stabilité sera majorée. Cette mesure est rétroactive.

Le SNUipp-FSU souhaite que les enseignants occupant un poste à TD puissent libérer leur poste s'ils formulent 30 vœux au 1^{er} mouvement. L'IA ne retient pas cette proposition.

Ouverture du serveur pour le 1^{er} mouvement du mercredi 29 mars à midi au mercredi 12 avril 23h00.
La CAPD 1^{er} mouvement est programmée pour le mardi 30 mai.

5 postes de brigades seront gelés comme supports de paiement pour les stagiaires pour l'année 2017/2018. L'administration souhaite bloquer les postes de TDep.
Les ½ postes passerelle et le ½ poste USEP seront complétés par un ½ TDep.

Personnels victimes de fermeture

Rappel des règles :

En cas de fermeture de poste sur une école, c'est le dernier nommé à titre définitif qui est victime du retrait de poste. Si plusieurs collègues sont arrivés en même temps, ils sont départagés à l'AGS, et à l'âge en cas d'égalité. Les collègues qui perdent leur poste ont une priorité absolue sur l'école puis sur la commune puis le RPI. Si aucun poste priorisé n'est obtenu, 10 points de bonification sont attribués.

Liste d'aptitude directeur d'école

L'inscription est valable 3 ans. 21 candidatures, 16 intégrations sur liste d'aptitude de direction.

Mme Langlade remarque que certains candidats se présentent à l'entretien sans (s')y être préparé. Le SNUipp-FSU demande d'anticiper les dates de convocation aux entretiens pour permettre aux collègues de mieux s'y préparer. Le SE-UNSA demande que l'administration mette en place un module préparatoire à ces entretiens. Ces deux propositions sont retenues.

Questions diverses

Postes FLE (SNUipp-FSU)

Il y a eu 2 appels à candidature sur deux ½ postes. Les collègues choisis seront nommé sur des ½ postes aux écoles Louis Thioleron à Saint-Flour et Vic S/Cère.

ULIS collège (SE-UNSA)

Les ouvertures à Maurs et La Jordanne seront prises en charge par le rectorat et ces postes seront ouverts aux collègues des 1^{er} et 2nd degrés. Mme l'IA dit vouloir aller vers cette organisation pour les postes 1^{er} degré déjà implantés dans le secondaire (ULIS, EFIV). Financer les postes en collège sur des moyens 2nd degré est une revendication de longue date du SNUipp-FSU 15 qui se réjouit de voir la porte ouverte sur ce dossier.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD
Julien Barbet, Emeric Burnouf, Claire Van Theemst*

